

# LA NEWSLETTER DE L'OBSERVATOIRE POLYNÉSIE DE L'ÉNERGIE

Newsletter n°3 : BEPF 2019  
Mars 2021

La Polynésie française, du fait de sa double insularité (isolement et éclatement géographique), est fortement dépendante de l'importation d'énergies fossiles pour ses besoins énergétiques. Or l'utilisation d'énergies fossiles émet des Gaz à Effet de Serre (GES) qui ont des conséquences néfastes sur l'environnement où l'impact sur le changement climatique n'est plus à démontrer. Ainsi, la maîtrise des émissions de GES est devenue un enjeu primordial pour la protection et la préservation du territoire polynésien.



Dans ce contexte, le Pays s'est doté de son plan de transition énergétique qui vise un taux de pénétration d'énergie renouvelable (EnR) de 75% dans le mix électrique d'ici 2030. L'atteinte de cet objectif devra nécessairement passer par la maîtrise de la demande en énergie et le développement d'installations de production d'énergies renouvelables. Le bilan énergétique permet de centraliser l'ensemble des informations relatives au secteur de l'énergie.

Dans le but de restituer l'image la plus exhaustive de l'énergie en Polynésie française, la méthode de calcul a été consolidée. Ainsi certaines données historiques ont évolué à travers les tableaux ou graphiques de cette édition

par rapport aux éditions précédentes. Comme l'image ci-dessus, des Notes Bene (NB) explicatives sont présentes pour indiquer les évolutions majeures apportées.



## Etude sur les Gaz à Effet de Serre (GES)

L'approche sur les Gaz à Effet de Serre (GES) a été approfondie, notamment avec une étude réalisée pour la première fois sur l'empreinte carbone du Fenua. L'empreinte carbone représente la quantité de GES induite par la demande finale intérieure d'un pays. Elle est constituée de 2 composantes, les émissions territoriales et les émissions importées.

En collaborant avec le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique), un inventaire complet a été réalisé pour déterminer la quantité d'émissions territoriales de GES dans les 4 secteurs que sont l'énergie, les procédés industriels, l'agriculture et les déchets. Les émissions territoriales sont celles qui sont directement émises sur le territoire par l'activité humaine. Par exemple, les gaz d'échappement des véhicules sont considérés comme des émissions territoriales.

En 2018, les émissions territoriales de GES étaient de 4.2 tCO2e par habitant. Comme

l'illustre le graphique ci-dessous, le secteur des transports, principalement composé de transports routiers, est le premier poste d'émissions avec 44%, devant la production d'électricité et ses 29%.

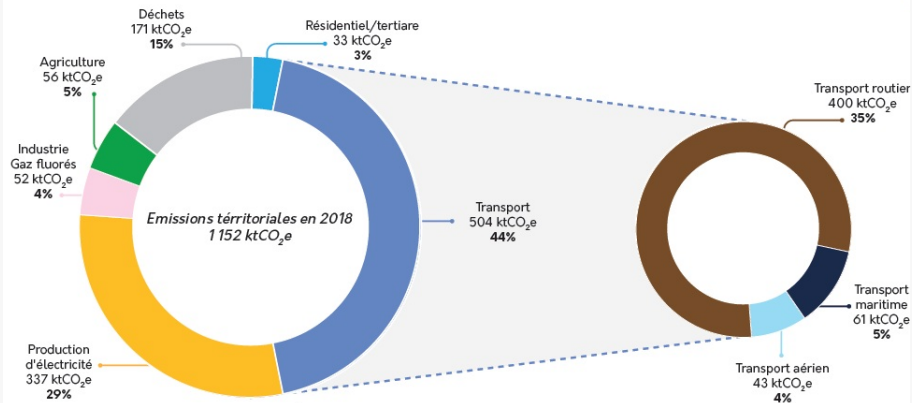


Figure extraite du BEPF 2019

En 2018, les émissions importées dues à la fabrication de biens produits à l'étranger et de leur acheminement sur le territoire représentaient 5.8 tCO<sub>2</sub>e par habitant. Celles-ci comprennent également les émissions liées aux déplacements aérien ou maritime des Polynésiens à l'étranger.

Ainsi, l'empreinte carbone globale (somme des émissions territoriales et importées) était de 10 tCO<sub>2</sub>e par habitant en 2018. À titre indicatif, l'empreinte carbone en France métropolitaine était de 11 tCO<sub>2</sub>e par habitant pour cette même année. La répartition par secteur de consommation est détaillée dans le graphique ci-après.

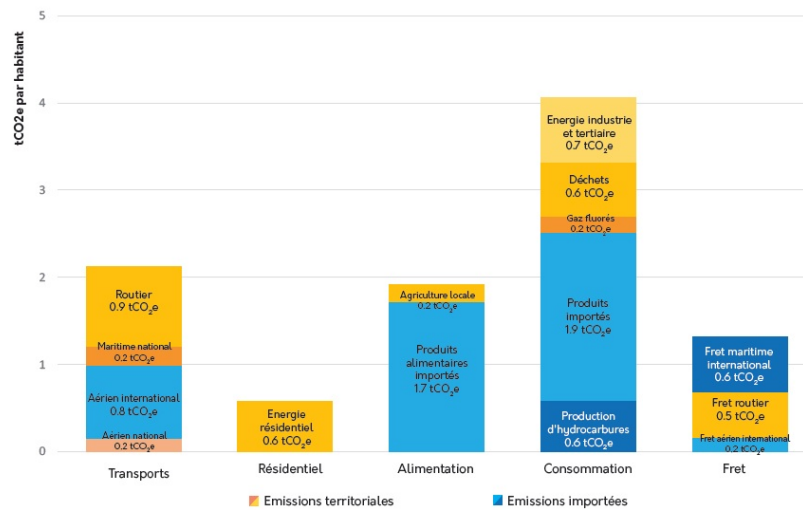


Figure extraite du BEPF 2019

Le bilan énergétique de la Polynésie française : édition 2019 est disponible en ligne sur la page de l'Observatoire Polynésien de l'énergie hébergée sur le site internet du Service des Energie. Les éditions précédentes ainsi que les newsletters de l'observatoire sont également disponibles.

[Cliquer sur le lien pour accéder à la page internet de l'Observatoire Polynésien de l'énergie](#)

Cet email vous a été envoyé sur {{ contact.EMAIL }}  
[Pour vous désinscrire de cette newsletter](#)

Envoyé par

